



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 23 novembre 2021]**

Date de la convocation

17 novembre 2021

Date d'affichage

24 novembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Christelle HARDY, Alice GAUTREAU

**Absents** : Thomas DOMENECH

**N° 106/ 2021**

*Secrétaire de séance : Eric PILUDU*

**OBJET DE DELIBERATION : Opération façade – Subvention à SCI THANOU**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2017 a été instauré le financement des travaux de restauration de façades, modifié par délibération n°053/2019 du 27 mars 2019 suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé et du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le montant de la subvention s'élève à :

- cas n°1 : 30% du montant hors taxes des travaux recevables, plafonné à 2 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.
- cas n°2 : 60% du montant hors taxes des travaux recevables spécifiques (démontage des climatisations en façade, des blocs de volets roulants et remplacement des fenêtres en PVC par du bois ou de l'aluminium), plafonné à 3 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.

Dans le cadre de l'opération précitée, M. LEBLOND Daniel, représentant la SCI THANOU (*Les Bardets – 81150 BERNAC*) a déposé une demande de subvention pour les travaux réalisés sur les façades sur rue de sa propriété sise 14/16 place du Griffoul à Gaillac.

Les factures ont été acquittées le 11/12/2020 pour le ravalement de façade et le 15/02/2021 pour les menuiseries ; l'attestation de non contestation de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT) a été délivrée le 07/06/2021.

Le montant des travaux recevables s'élève à 24 270,20 € HT.

Par conséquent, le montant de la subvention allouée à la SCI THANOU, représentée par M. LEBLOND Daniel s'élève à **4 000,00 € (quatre mille euros)** correspondant à la limite du plafond applicable au cas n°1.

Madame le maire propose à l'assemblée d'approuver le versement de la subvention « opération façade » à la SCI THANOU, représentée par M. LEBLOND Daniel, d'un montant de 4 000,00 € (quatre mille euros).

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** le versement de la subvention « opération façade » à la SCI THANOU, représentée par M. LEBLOND Daniel, d'un montant de 4 000,00 € (quatre mille euros).

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou à l'Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 24 novembre 2021**